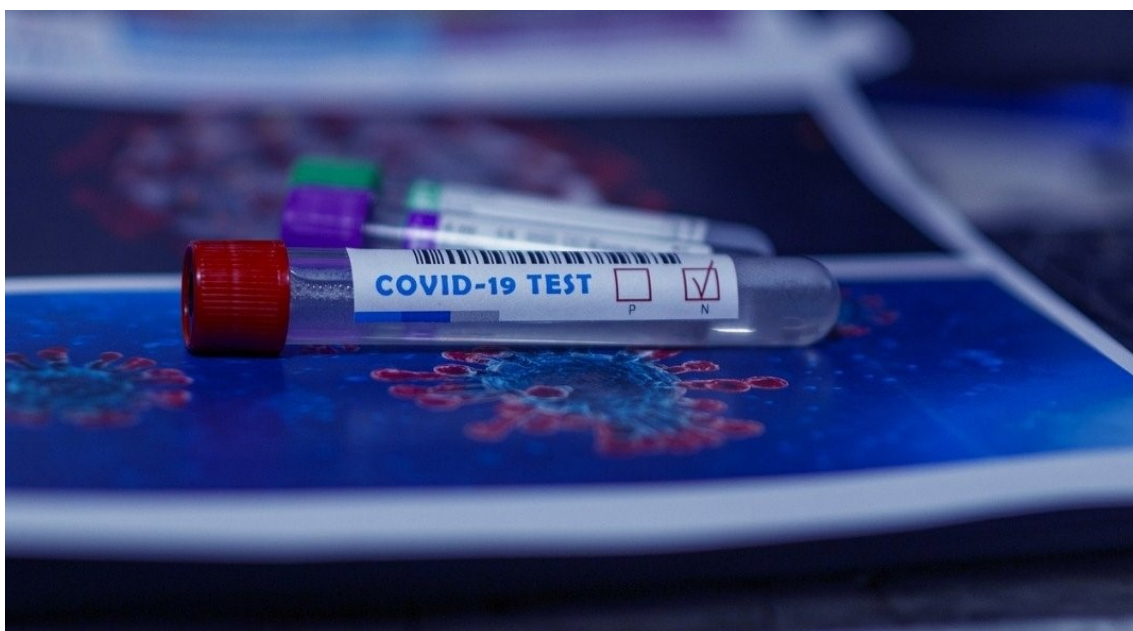


## Le dispositif de tests des personnels de l'Éducation nationale dans...

6-8 minutes

L'instruction interministérielle relative aux tests Covid des personnels des établissements scolaires a été adressée aux recteurs le 17 novembre. Ces personnels sont désormais prioritaires pour l'accès à ces tests. L'instruction précise le fonctionnement du dispositif, expliquant notamment que les tests dans les établissements seront réalisés par les personnels de santé de l'EN "volontaires", qui seront alors formés. En cas de personnels insuffisants, des "renforts" pourront être mobilisés. Le SNMSU-Unsa estime que les médecins scolaires, "déjà débordés", ne se porteront pas volontaires.



Les personnels de l'EN sont désormais prioritaires pour se faire tester au Covid-19 Image par fernando zhiminaicela de Pixabay

C'était une annonce de Jean-Michel Blanquer, le 12 novembre 2020 ([lire sur AEF info](#)) : les personnels de l'Éducation nationale sont désormais prioritaires dans l'accès aux tests de dépistages de la Covid-19. C'est officiel, depuis le 16 novembre et la parution d'une "instruction interministérielle relative à la mise à disposition et à la distribution des tests antigéniques rapides au profit des personnels des établissements scolaires du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré", dont AEF info a eu connaissance.

Cette disposition concerne les personnels des établissements publics, privés sous-contrat ainsi que ceux de l'enseignement agricole.

Tests antigéniques dans les établissements...

Cette priorité concerne précisément "l'accès aux tests RT-PCR en laboratoire de biologie médicale" et les "dépistages avec des tests antigéniques". Ces derniers "pourront être organisés au sein même des écoles et établissements scolaires, en premier lieu au bénéfice des personnels", autrement dit, avant les élèves. Les tests seront notamment réalisés "en cas de doute sur l'apparition de symptômes".

L'instruction précise le fonctionnement de ce dispositif. Celui-ci se met alors en place "sous la coordination des préfets de départements, qui décideront notamment des établissements ou circonscriptions prioritaires".

En attendant l'approvisionnement de tests dédiés spécifiquement aux personnels de l'EN, le MEN aura à sa disposition une partie des stocks de tests achetés par les établissements de santé. Les autorités académiques devront recenser le nombre de tests réalisés, en précisant la part de tests positifs. Il s'agit également de mettre en place les

modalités d'approvisionnement et de stockage des tests et des équipements.

réalisés par les médecins de l'EN volontaires

Les préfets "veilleront à la mise à disposition des ressources humaines susceptibles de venir appuyer les personnels de santé de l'Éducation nationale pour la réalisation des prélèvements" réalisés dans les établissements. En effet, les recteurs et Dasen "définissent une organisation adaptée en faisant appel aux personnels de santé du MEN sur la base du volontariat".

Ces personnels - médecins scolaires et infirmiers - volontaires devront être formés, notamment à la réalisation des prélèvements et aux conduites à tenir à la suite des résultats (comme le tracing), grâce notamment à l'appui des ARS dans "l'organisation de sessions de formation". Le dispositif de formation devra d'ailleurs être "déployé très rapidement".

les médecins scolaires "déjà totalement débordés"

Néanmoins, si le nombre de personnels de l'EN volontaire est insuffisant, "l'autorité académique identifiera, en lien avec le préfet, les renforts mobilisables (sapeurs-pompiers, secouristes...) pour intervenir en appui".

D'ailleurs, pour le SNMSU-Unsa, syndicat majoritaire chez les médecins scolaires, il est certain que les médecins scolaires ne seront pas assez nombreux pour répondre à la demande. Dans un communiqué du 19 novembre, il demande : "Comment le ministre de l'Éducation nationale a-t-il pu prévoir la mobilisation des médecins de l'Éducation nationale alors que la plupart d'entre eux sont déjà totalement débordés par la gestion de la crise sanitaire et n'arrivent plus à répondre aux très nombreuses demandes de tracing pour les élèves et les

personnels, tâche déléguée par les ARS ?"

Le SNMSU-Unsa assure que les médecins scolaires ne seront pas volontaires

Selon le SNMSU, "les médecins de l'Éducation nationale sacrifient toutes leurs missions habituelles pour cette unique tâche de gestion des cas déclarés de Covid-19". Il estime que "Jean-Michel Blanquer feint d'ignorer que les médecins scolaires sont les médecins des élèves et non des personnels et qu'ils ne sont pas là pour pallier l'indigence du service de médecine du travail de l'Éducation nationale".

Par conséquent, le syndicat assure que les médecins, "faibles de 850 médecins pour 12,5 millions d'élèves, ne seront pas volontaires pour cette campagne de dépistage et n'abandonneront pas un peu plus les élèves pour faire les tests antigéniques du personnel de l'Éducation nationale !".

Et de demander les recrutements de médecins de l'EN et de les rémunérer "correctement, à hauteur de leur niveau d'expertise et de responsabilité" ([lire sur AEF info](#)). Une demande qui intervient alors qu'un amendement au PLF 2021 (cf. encadré) visant à mieux rémunérer les médecins scolaires vient d'être annulé par l'Assemblée nationale.

De son côté, le Snics-FSU indiquait, dans une [lettre](#) à Jean-Michel Blanquer du 10 novembre, que les "infirmiers de l'Éducation nationale ne peuvent pas réaliser les tests d'orientation diagnostique nasopharyngés pour la détection du sars-cov2 pour les personnels des établissements scolaires au détriment de leurs missions en direction des élèves".

Le syndicat demandait alors que soient "sollicités la sécurité civile et les professionnels de santé libéraux volontaires" et que "des espaces de test doivent être déployés à proximité directe

des établissements scolaires".

## **Annulation des 15 M€ pour les médecins scolaires**

Comme AEF info l'avait indiqué lors de son adoption en séance publique à l'Assemblée nationale ([lire sur AEF info](#)), l'amendement visant à allouer 15 millions d'euros pour revaloriser les médecins scolaires a bien été annulé.

Un amendement des députés, en seconde délibération du PLF 2021, a rétabli les crédits initiaux. Selon l'exposé des motifs, l'amendement annulé "n'avait pas de portée opérationnelle". En outre, "l'agenda social du MEN prévoit d'ores et déjà un groupe de travail spécifique à la filière santé (médecins / infirmiers) en 2021, qui examinera les sujets de revalorisation indemnitaire, de formation, et de cartographie des emplois".